

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUILLET 2011

L'An Deux Mille Onze, le sept juillet à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2011

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. DIGUET E. BERNARD P. MERCERON A. BILLY J. HAY P. GARNIER C. MAIRÉ E. LECOMTE JP.

ABSENTS EXCUSES : TAILLEFAIT C.

Procuration de Mme Corinne TAILLEFAIT à M. Patrice GAUTHIER.

Madame Evelyne MAIRÉ a été élue secrétaire de séance.

1. DELIBERATION TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES A COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2011
N°CM20110707-0001

Madame Sylvie OUDRY, adjointe à l'enfance, propose de revoir les tarifs de la garderie et du centre de loisirs des mercredis et petites vacances pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du 5 septembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012 :

TARIF A L'HEURE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	1.47 €	1.26 €	1.02 €

Goûters = + 0.50 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

TARIF A LA ½ JOURNEE (2 H à 6 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	8.54 €	8.11 €	7.70 €
TARIF A LA JOURNEE (+ DE 6 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	15.88 €	15.15 €	14.41 €

Goûters = + 0.50 €

Repas : 2.96 €

TARIF EN HEURE OCCASIONNELLE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	2.53 €	2.43 €	2.28 €

TARIF DES PETITES VACANCES

	JOURNEE		½ JOURNEE		Semaine ou vacances complètes en journées 5 jours		Semaine ou vacances complètes en ½ journées 5 jours	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
CAF/MSA	15.88	18.84	8.54	11.50	71.46	84.78	38.43	51.75

Les tarifs seront modulés en fonction des aides CAF et MSA dont bénéficient les familles selon leur quotient familial.

Un goûter sera facturé 0.50 € pour les inscriptions à la demi-journée en après-midi.

Pour les vacances complètes ou les semaines complètes, les 10 % de réduction sur le tarif sont reconduits à l'unanimité.

Cette modification des tarifs sera applicable à compter du 5 septembre 2011.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application cette décision.

2. Avis portant sur la création d'une communauté d'agglomération affectant la commune de Boismé figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres.

CM20110707-0002

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 3 voix contre et 1 blanc, a adopté la délibération suivante :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5210-1-1 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son titre 3 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres réceptionné en mairie le 17 mai 2011.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la préfète des Deux-Sèvres a fait parvenir au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont chaque membre du Conseil a pu prendre connaissance.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales figurant à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet de schéma, qui a été présenté à la Commission départementale de la coopération intercommunale, doit dans un délai de trois mois à compter de sa réception, être, pour chacune des propositions intéressant la commune, soumis à l'avis de son Conseil Municipal.

Aux termes du même article 35 susvisé de la loi du 16 décembre 2010, « *A défaut d'avis rendu dans ce délai de 3 mois (de réception du projet de schéma) l'avis (du conseil) est réputé favorable.*

Il appartient au conseil d'identifier les propositions, figurant dans le projet de schéma, qui concerne la commune, de se prononcer par délibération motivée sur chacune d'elle et de proposer le cas échéant, une alternative qui lui apparaîtrait souhaitable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la Commune est directement intéressée par la proposition figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale suivante : création d'une communauté d'agglomération

Emet à l'égard de cette proposition un avis favorable.

Le Conseil Municipal émet la remarque suivante : il est dommage que les petites communes de moins de 500 habitants n'aient pas été obligées de se regrouper ce qui aurait amélioré la représentativité des communes au regard de leur nombre d'habitants.

3. Avis sur la Z.D.E

Sur Boismé, 3 zones apparaissent comme susceptibles de pouvoir accueillir des éoliennes :

- Les Galvestes : permis accordé en 2008. Nouveau permis déposé en début d'année pour augmenter la hauteur.
- A côté de la Mételière : fuseau d'études sur la 2 x 2 voies ainsi que l'église classée de St Sauveur
- Entre Puyrajoux, l'Hûmeau et l'Augrenière : encore des contraintes dues à la 2x2 voies.

Le Conseil Municipal rend un avis favorable sur le site des Galvestes et on laisse le reste.

4. Inauguration de la garderie le 2 septembre à 18 heures.

Les invitations seront faites au nom de la commune et de l'OGEC conjointement. L'OGEC s'occupe des gâteaux et les boissons seront prévues par la mairie.

Plusieurs propositions sont faites pour le nom de l'espace enfance (Place des chênes ...). Venir avec des propositions pour la prochaine réunion qui aura lieu le 31 août.

5. Marché fermier :

Une réunion a eu lieu lundi dernier. 3 couples étaient présents. Une réunion publique de présentation aura lieu le 16 septembre 2011. A cette réunion, seront conviés un fournisseur et des adhérents qui présenteront les avantages et les inconvénients. Dans l'idéal, il faudrait 20 adhérents pour démarrer.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Rapport d'activité 2010 Cœur du Bocage : La présentation est effectuée par Monsieur le Maire.

2. Remarques des Routins de Boismé : Suite aux remarques, le Conseil Municipal, précise qu'il apprécie le travail accompli par l'Association des Routins en particulier au niveau de la mise en place des circuits de randonnée.

3. Terrains des logements du CCAS : Il est proposé de délibérer pour que la commune vende au CCAS le terrain où seront implantés les logements pour l'Euro symbolique. Question à revoir à la fin août.

4. Les 100 ans de la Lescure Musique : le 16 juillet 2011. Les toilettes mobiles seront réservées. Les conditions ne sont pas définies à ce jour.

5. Feu d'artifice : Monsieur le Maire informe de sa réception par les services techniques. Le tir d'essai est prévu mardi 12 juillet à 17 h 30 puis le tir officiel aura lieu à 23 h le mercredi 13.

6. Extincteurs à prévoir pour la garderie.

7. PRESCRIPTION D'UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT N°CM20110707-0003

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que **le programme local de l'habitat (PLH)** définit, pour au moins 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique locale de l'habitat. Celle-ci vise à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. Elle permet notamment, de comparer l'offre et la demande en terme de logement sous toutes les dimensions qu'ils recouvrent : logements sociaux (public-bailleurs institutionnels ou privé-logements conventionnés ANAH), accueil des gens du voyage, accueil d'urgence, logements pour la réinsertion, hébergement saisonnier, logements des jeunes travailleurs, logements des personnes âgées (dépendantes ou non), logements des jeunes ménages, logements des couples avec enfants...

Relevant **exclusivement de la compétence d'un EPCI**, le PLH doit couvrir l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes. Il indique les moyens, notamment fonciers, mis en œuvre par les communes et par la Communauté de Communes, pour y parvenir, et définit les conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'observation de l'habitat.

Il permet ainsi la définition et la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat fondées sur la compréhension des marchés locaux de l'habitat dans leur relation avec les problématiques de déplacement.

Les PLU de chaque commune ne devront pas s'opposer à la mise en œuvre du PLH.

Un PLH comprend :

- **Un diagnostic** sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, analysant les différents segments de l'offre de logement, privés et sociaux, individuels et collectifs, ainsi que l'offre foncière.
- **Un document d'orientation** comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme
- **Un programme d'actions** détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et par secteurs géographiques définis à l'intérieur de celui-ci.

Pour les programmes d'action, il peut s'agir d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec des **aides ciblées sur la lutte contre la précarité énergétique, l'embellissement des façades, l'adaptation du logement au handicap** (pour le maintien des personnes âgées à leur domicile...), **le traitement de l'insalubrité, ...**

La Communauté de Communes « Cœur du Bocage » venant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble de son territoire, et nous associant à cette procédure, nous demande de nous prononcer concernant cette association à l'élaboration du PLH.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, que la commune de Boismé sera associée à la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

8. Délibération pour contribution au FSL : à voir au CCAS.

10. Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (SIBT) : il faut nommer 3 représentants de la pêche, 2 titulaires de la commune et 2 suppléants de la commune. A voir à la prochaine réunion.

11. DELIBERATION PASSAGE DU MOTOCLUB DE LAUBRECAIS POUR LE TELETHON LE 1^{ER} OCTOBRE 2011 SUR LES CHEMINS COMMUNAUX N°CM20110707-0004

Monsieur le maire présente une demande du Motoclub de Laubréçais pour le Téléthon le 1^{er} octobre prochain, pour le passage sur les chemins communaux selon un tracé joint.

Monsieur le Maire explique que le tracé est quasi-similaire à celui de l'an dernier et demande si des membres du Conseils ont des observations à formuler. Monsieur le Maire propose de préserver le chemin de la Celle et explique qu'aux cinq chemins, les aménagements vont être faits pendant les congés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (12 oui, 1 non et 1 abstention) accepte le tracé proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

12. DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS N°CM20110707-0005

Monsieur le Maire explique qu'une commission intercommunale des impôts directs va être créée au niveau communautaire et qu'en conséquence, il convient de désigner deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Messieurs Pierre PUAUT et Edmond PEROCHON en tant que commissaires titulaires
- Messieurs André GIRET et François GINGREAU en tant que commissaires suppléants
- Monsieur Jean-François POLLET, commissaire extérieur à la Communauté de Communes

13. Lotissement : Validation en l'état de tout ce qui a été vu la dernière fois au niveau du règlement et du cahier des charges.

14. DELIBERATION ACCORDANT LA POSSIBILITE D'EFFECTUER DES HEURES COMPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS COMMUNAUX A TEMPS NON COMPLET N°CM20110707-0006

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération autorisant les agents à temps non complet de la Commune de Boismé à effectuer des heures complémentaires. Il s'agit principalement de Mme Annie BILLY, Mme Nathalie BOUTET, Mme Geneviève GABARD et Mme Marie-Hélène LUCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, autorise les agents à temps non complet de la commune de Boismé cités ci-dessus à effectuer des heures complémentaires.

15. DELIBERATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DU LOGEMENT 25B RUE LESCURE AUX ANCIENS LOCATAIRES N°CM20110707-0007

Suite au départ des anciens locataires du 25B rue Lescure, l'état des lieux n'ayant laissé apparaître aucune dégradation justifiant de retenir la caution versée par M. Alexandre ROBIN et Melle Amélia CARON, M. patrice GAUTHIER propose de prendre une délibération pour leur rendre la somme de 642.20 € versée à l'entrée dans les lieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de rendre la caution de 642.20 € à M. Alexandre ROBIN et Melle Amélia CARON et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**16. DELIBERATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DU LOGEMENT
25D RUE LESCURE AUX ANCIENS LOCATAIRES N°CM20110707-0008**

Suite au départ des anciens locataires du 25D rue Lescure, l'état des lieux n'ayant laissé apparaître aucune dégradation justifiant de retenir la caution versée par M. Jérémy MACOIN et Melle Bénédicte MOLÉ. Cependant, considérant les arriérés de loyer dont sont redevables les anciens locataires, cette somme servira à apurer leur dette et ne leur sera donc pas restituée. En effet, la caution versée s'élevait à 354.37 € et ne couvrira pas la totalité de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide que la caution de 354.37 € versée par M. Jérémy MACOIN et Melle Bénédicte MOLÉ sera affectée à l'apurement des loyers et charges impayés et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

17. Ecole des Sœurs : l'OGEC a un problème concernant le compteur électrique qu'on ne peut pas couper à cause de l'antenne des 4 logements. Proposition d'étude par la Commission Bourg et lac.

18. Devis changement des stores à la salle polyvalente : un devis a été proposé s'élevant à 6000 € environ pour des stores de 4.86 m et 2.40 m avec portée de 1.20 m.

19. Lavoir : demande par rapport au lavoir en commission bourg et lac. Ce n'est pas beau en l'état actuel. Est-ce qu'on laisse comme cela ou est-ce qu'on enlève tout ? A étudier.

20. Ecole : 2 chênes bougent à côté de l'école, ils risquent de tomber.

21. Mariage de Séverine VERGNAUD et Jérôme BIZARD le 16 juillet : il ne faut pas que les engins soient garés sur les places pour handicapés le jour du mariage.

22. Absence de la Musique pour la Kermesse : ils sont très peu le samedi et cela les ennuie de venir avec peu de musiciens pour avoir un résultat musical moins bon qu'à l'ordinaire. Ils ont dit qu'ils viendraient à la fête de Noël.

23. Granulés chaudière garderie : M. CORBIN de l'entreprise AUGER devait fournir des devis pour les granulés. Il a dit qu'il les avait déjà fournis.

24. Bulletin de juillet : Impression en fin de semaine.

Séance levée à 23 h 30 min

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,

